

## Locataires et adultes

*A côté de la protection traditionnelle des locataires par le biais de la législation sur le bail (qui vise à établir un certain équilibre entre les parties), les pouvoirs publics, particulièrement dans les centres urbains, mènent une politique active dans le domaine du logement. Ils y sont fortement stimulés par les organisations de locataires.*

*C'est ainsi qu'en Suisse, comme ailleurs en Europe, la collectivité octroie des subventions pour la construction de logements, dont elle contrôle alors les caractéristiques architecturales et le loyer. Ce qui est frappant dans cette politique, c'est qu'elle passe par-dessus la tête des locataires dont elle est censée faire le bonheur. Qu'il s'agisse du droit de la construction ou du logement subventionné, le locataire est — pour son plus grand bien — placé sous tutelle: il est le bénéficiaire proclamé d'interdictions de toutes sortes faites aux propriétaires ou des subventions de type HLM (sous forme d'une réduction du loyer), mais il n'en est pas toujours conscient et de toute façon n'a rien à dire.*

*Rien d'étonnant à ce qu'un tel jacobinisme induise chez les locataires un réflexe corporatif qui est le revers de l'irresponsabilité. Seule la perte de vue de l'objectif d'ensemble (d'intérêt général) peut en effet expliquer la prise en charge par les organisations de locataires, dans des cas qu'on espère rares, de situations qui, pour profiter à des locataires, n'en sont pas moins scandaleuses: on a ainsi vu l'Asloca à Genève défendre des locataires de HLM «victimes» d'une surtaxe ajoutée à leur loyer en raison de leur haut niveau de revenu, au détriment direct d'autres locataires à bas revenu en quête de logement ou d'une saine gestion de l'argent public affecté à la politique du logement.*

*D'autres pistes devraient être explorées par les organisations de locataires et les pouvoirs publics: — Donner un pouvoir aux locataires sur ce qui les concerne au premier chef, leur logement. Pourquoi ne pas organiser, dans les HLM, une gestion communautaire (et non bureaucratique) des locaux communs ou du budget d'entretien de l'immeuble? Sur un plan plus individuel, le locataire devrait aussi pouvoir assumer personnellement la phase finale de l'équipement et de la finition de son appartement.*

*— Faire de la politique du logement un instrument d'expérimentation sociale. De la protection des eaux par l'installation de WC écologiques aux économies d'énergie par la régulation et la facturation individuelles du chauffage, bien des solutions prometteuses devraient trouver dans le secteur non marchand du logement le terrain d'essai qui préparera leur généralisation.*

*En bref: moins d'Etat, plus de liberté et de responsabilité pour les locataires.*

**F. B.**

CE N'EST QU'UN DÉBUT...

## Sale coup pour les horlogères

Une nouvelle preuve que la garantie constitutionnelle est insuffisante en matière d'égalité de rémunération entre hommes et femmes à travail égal: malgré l'accord sur l'abolition progressive des discriminations salariales intervenu, après trois ans de négociations ardues (DP 755: «Les horlogers respecteront la Constitution»), entre partenaires dans l'horlogerie, tout est remis en cause par le récent revirement de la Convention patronale horlogère sur le sujet. Double langage des milieux conservateurs: lorsque les syndicats en viennent à choisir la voie légale (initiative) pour généraliser des avanta-

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 771 25 avril 1985

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 45 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Point de vue:  
Jeanlouis Cornuz

771

CE N'EST QU'UN DÉBUT... (suite)

## Sale coup pour les horlogères

ges sociaux au bénéfice de tous les travailleurs, la droite crie au court-circuitage des négociations collectives; mais lorsque les syndicats s'en tiennent aux négociations entre «partenaires sociaux», tous les moyens sont bons, y compris les manœuvres les plus dilatoires, à l'image de ce dernier rebondissement horloger, pour compromettre le dialogue et

repousser la conclusion des accords pratiques. La Ftmh cherche maintenant des travailleuses d'accord de porter ces inégalités devant les tribunaux... Mais seront-elles nombreuses à s'y risquer en l'absence d'une législation consacrant une protection vraiment efficace contre les licenciements?

L'initiative parlementaire déposée par Yvette Jaggi débouchant sur des progrès concrets à ce chapitre crucial de l'égalité des droits (DP 759, «Egalité des salaires. Un coup de main aux femmes») est décidément toujours davantage d'actualité.

VAUD

## Développement économique régional: qui veut la fin, veut les moyens

Développement économique régional: voilà bien trois mots rébarbatifs au possible pour les non-spécialistes! Et pourtant, pas besoin d'être très au fait de la situation pour savoir que ces trois mots-là cachent une des clefs de l'avenir. A l'échelle cantonale comme à l'échelle fédérale en Suisse; mais aussi, plus largement, à l'échelle européenne et mondiale.

Aussi, lorsque le Conseil d'Etat vaudois propose à l'attention générale, et plus particulièrement à celle des députés, une trentaine de pages («exposé des motifs» et projet de loi) sur le sujet, force est de s'y plonger avec bonne volonté. Quelques impressions, très mitigées, comme on le verra.

Et d'abord, des points de repère. C'est à la fin des années septante que, sous l'influence de l'insupportable chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce d'alors, l'Exécutif vaudois décidait de traiter séparément de l'aménagement du territoire et du développement économique. Une décision qui pouvait se défendre. Mais pour certains, cette manière de dissocier deux champs

d'action intimement liés augurait une politique minimaliste. Disons-le tout net, le projet de loi (deuxième version) présenté il y a quelques jours justifie les pires craintes. Ce travail, souhaité du bout du pied par le conseiller d'Etat Edouard Debétaz (radical), esquissé par J.-P. Delamuraz (radical) et délayé, avant qu'il ne prenne forme, par Raymond Junod (radical) débouche sur vraiment peu de choses.

### ONZE ANS APRÈS

Au moins l'«exposé des motifs» fait-il preuve malgré tout d'une certaine honnêteté: l'auteur du rapport, après avoir cité les dates de mise en place de législations cantonales homologues à Berne (1971), au Tessin (1973) et à Neuchâtel (1978), juge utile de préciser, onze ans après le dépôt d'une initiative législative sur le sujet par le radical Liron (ce député yverdonnois donna le branle à toute l'opération), que cette loi ne fait pas œuvre de pionnier en la matière... Redoutable mise au point. Même celles et ceux qui ne connaissent pas le canton de Vaud commune par commune peuvent sai-

sir à quel point le déséquilibre se creuse entre la région lémanique et tout le reste du pays. Pas besoin de faire un dessin pour comprendre la gravité d'une situation qui ne va qu'en empirant. Et sur ce point, moins d'Etat ou pas, tous les indicateurs concordent. D'où une certaine clarté, dans ledit rapport, sur le constat. Pourquoi alors de telles tergiversations pendant une décennie? En fait, seules des lois, un projet bien charpenté, venant prendre le relais des mesures d'aide fédérales, auraient pu justifier par leur ambition le retard accumulé. Rien de cela dans les trente-quatre pages publiées. Malgré la conscience des difficultés. On ne soulignera jamais assez la responsabilité que porte le Parti radical vaudois dans cette absence de pensée politique en matière économique.

A mettre tout de même à l'actif de ce projet: un encouragement à la concertation à l'échelle régionale. En complétant les mesures déjà en vigueur, en permettant aux régions situées entre les agglomérations et les régions de montagne de bénéficier de l'aide en matière d'investissement, on incitera certaines communes (nous pensons plus particulièrement à l'axe broyard) à se grouper pour élaborer un programme de développement.

40 millions, c'est le contenu maximum de l'enveloppe à disposition pour des garanties de prêts et des prises en charge d'intérêts. Pourront être soutenus, l'élaboration des programmes régionaux de développement, la mise en place des infrastructures régionales et... les secrétariats régionaux œuvrant à l'application de la loi! En guise de réponse au diagnostic du Conseil d'Etat notant que «le développement régional passe inéluctablement par une politique efficace de création d'emplois et par une politique d'adaptation constante des structures de production», avouons que c'est un peu décevant.

### IL Y EN A POINT COMME NOUS...

En fait, entre la première et la deuxième moutures du projet, tout le volet consacré aux mesures à

prendre en faveur de la création d'emplois a disparu. Sous le prétexte que «les différentes mesures existant actuellement, qu'elles soient ou non du ressort de l'économie privée (office de cautionnement, capital-risque, etc.) (...) sont suffisantes et fonctionnent à la satisfaction générale». En deux ans donc, le Conseil d'Etat vaudois a acquis non seulement la conviction qu'il ne pouvait rien là où les autres cantons interviennent depuis longtemps, mais aussi que le problème de l'emploi n'en est pas un dans les régions visées. Ce, à travers on ne sait trop quelle information.

## SACRIFICE DE L'INDUSTRIE

Une fois de plus, face à cette retenue, on ne peut ici s'empêcher de risquer un parallèle avec la politique d'intervention massive que pratique ce même gouvernement vaudois dans le domaine agricole. En 1976, compensation à la création de zones agricoles, il constitue un fonds de 60 millions destiné à l'amélioration des structures des exploitations; dix ans plus tard, le fonds épuisé est alimenté par une deuxième tranche de 60 millions. Tous les crédits mis à disposition sans intérêts, remboursables sur vingt-cinq ans, sont subordonnés à des expertises serrées: c'est que, dans le secteur primaire, l'Etat, que ce soit lui-même directement ou par l'intermédiaire d'un conseil de fondation, n'hésite pas à juger de ce qu'il est judicieux d'entreprendre et de ce qui ne l'est pas.

Cette différence de comportement de l'Etat vis-à-vis de la production agricole ou vis-à-vis de la production industrielle saute encore particulièrement aux yeux dans le projet de loi qui nous occupe: si l'industrie n'y trouve pas grâce, l'agriculture, elle, n'est pas négligée; le texte nous apprend ainsi que la mise en valeur des ressources régionales passe par le soutien à des réalisations collectives comme les laiteries, les abattoirs, les centrales de chauffage à bois, les installations de séchage du tabac et les caves à fromage.

En abandonnant l'aide à la création de postes de travail, le Conseil d'Etat vaudois a peut-être cédé à

la pression des chefs d'entreprises, se croyant sûrement à l'abri, confiants en leur bonne étoile. Ce faisant, il a renoncé à participer au débat le plus important de la fin de ce siècle (quinze ans encore: qu'est-ce, face à la lenteur à l'honneur jusqu'ici?), renoncé à relever le défi de l'innovation industrielle.

Etrange repli, dangereux à nos yeux, au moment où l'on parle de programmes de recherches industrielles, même au niveau international.

Plutôt contradictoire ce canton de Vaud, qui ne cesse pas, à travers ses notables bourgeois, de revendiquer son statut d'Etat souverain et qui, parallèlement, se refuse à intervenir dans un secteur essentiel pour le maintien de son équilibre économique territorial.

Un signe inquiétant de plus de l'effacement du pouvoir politique face à un secteur économique, désormais organisé et orienté totalement en dehors de lui.

---

## EN BREF

Depuis longtemps, les transports en commun de la ville de Berne ne circulent pas pendant le cortège et la manifestation du 1<sup>er</sup> mai à Berne. Alternative démocratique vient, par un postulat, de demander aux autorités communales de renoncer à ces interruptions de trafic. L'Union syndicale bernoise, de son côté, appelle les travailleurs à confirmer par une présence massive qu'il est nécessaire de laisser la voie libre au cortège en renonçant à faire rouler trams, trolleybus et autocars...

\* \* \*

Nombreux projets de nouveaux journaux en Suisse alémanique. Ringier lance un deuxième journal dominical qui devrait être d'un niveau supérieur au «Sonntags Blick», envisage à longue échéance de relancer un hebdomadaire politique, maintiendra son école de journalistes malgré la création d'un centre plus officiel de formation aux médias. Et pendant ce temps, un éditeur allemand se demande

si le lancement d'un quotidien illustré en Suisse répond à un besoin...

\* \* \*

Deux reporters, le Zurichois Alberto Venzago et l'Allemand Peter-Matthias Gaede (Hambourg), ont produit un reportage sur l'armée suisse, publié dans le numéro d'avril du mensuel allemand *Geo*. Comme le fait remarquer cette revue, les deux ont été déclarés inaptes au service militaire armé, l'Allemand pour «allergies» et le Suisse, incorporé dans les services complémentaires.

\* \* \*

L'existence d'une rue dédiée au premier conseiller fédéral socialiste vient d'être rappelée de manière peu banale. Les bordiers de la Nobsstrasse à Ostermundigen (BE) ont envoyé une pétition aux autorités communales pour demander que leur rue soit transformée en «Wohnstrasse» (rue tranquille).

\* \* \*

On oublie souvent que la religion musulmane est devenue la troisième religion en Suisse. La statistique publiée à Fribourg avec les indications concernant 1983 place aussi les Musulmans au troisième rang, avec 689 fidèles, avant les Orthodoxes, les Témoins de Jehovah et les Israélites. A relever qu'il y avait dans ce canton 2473 personnes sans religion et 1323 qui avaient refusé de donner des précisions sur leurs convictions religieuses.

\* \* \*

On ne sauve pas les «canards malades» en y injectant simplement de l'argent. La chute en France de l'entreprise «Manufrance» en fait une fois de plus la démonstration. Petite illustration de cette mort lente, à travers le catalogue de cette entreprise de vente par correspondance: 1977: 960 pages, plus couverture; automne-hiver 1981-1982: 296 pages, d'un format légèrement supérieur, il est vrai.

\* \* \*

*L'Ami du patois* (48) annonce que la Banque de l'Etat de Fribourg patronne une publication qui fera état de «glanures dans la langue des patoisants fribourgeois». La Banque cantonale de Zurich n'est donc plus seule à encourager le dialecte cantonal.

## JOURNALISME

### Linge sale

*Un titre épais, épais à tous points de vue, dans Le Matin du 11 avril, selon lequel les socialistes laveraient leur linge sale en famille. Pierre Graber voit rouge, dit-on. Dans un texte jamais publié, il dit ce qu'il pense du programme de Lugano, de la participation au Conseil fédéral, de la direction du parti socialiste, etc.*

*Ce texte, Le Matin s'en garde bien d'en donner la date. En fait, il s'agissait d'une contribution au débat que les socialistes engagèrent, il y a un an, sur la participation au Conseil fédéral, après la non-élection de Lilian Uchtenhagen.*

*Le débat fut largement ouvert. Tous les médias furent le support des interventions. Graber y participa avec force, comme Tschudi. Il intervint notamment, par un texte écrit, auprès de son parti, le parti neuchâtelois, qui avait tranché en congrès, sans avoir préparé la discussion par deux exposés contradictoires.*

*Qu'on veuille citer ce texte, une année après, c'est le droit d'un journal! Mais sans donner les circonstances exactes, en laissant croire qu'il s'agit d'un règlement de comptes récent, c'est vouloir faire prendre un café froid pour un scoop chaud.*

*Appeler «linge sale lavé en famille» tout débat interne et ouvert, c'est de surcroît dévaloriser la discussion démocratique et politique. Mille regrets.*

A. G.

## ORDINATEUR EN UNIFORME

### KIS: mort, mais pas enterré

Dure journée vendredi dernier pour les journalistes accrédités à Berne: il leur fallait couvrir à la fois la journée de lifting féministe des radicaux à Davos, le remaniement de la politique viticole par Kurt Furgler dans les coteaux de Spiez, les préparatifs de la visite royale de Suède en Suisse et du voyage aubertien en Tunisie, le cinquantenaire de Radio Suisse Internationale (avec repas), et enfin, tardivement convoquée, la conférence de presse des directeurs cantonaux de la Police (après le repas, toujours mauvais l'après-midi, surtout le vendredi, faut avoir le sens du devoir d'un gendarme pour ne pas le savoir).

Dans ces conditions, le communiqué de l'Agence télégraphique suisse (ATS) sur la «conf' de presse à Fontanet» avait de bonnes chances de tenir lieu

de compte rendu original dans la grande presse de samedi. Ce que vous avez pu vérifier dans votre quotidien favori (ou obligé), s'il ne peut s'offrir, à l'instar de «24 Heures», plus de deux correspondants attitrés dans la Ville fédérale.

Vous avez donc appris avec soulagement que le «Système informatique police criminelle» (abrégié KIS en jargon fédéral) ne serait pas mis sur pied. Enfin, pas sous la forme prévue par la Conférence des directeurs cantonaux de police, qui en avaient pourtant approuvé la conception générale le 26 mars 1982.

### COUPS MORTELS

Officiellement, le KIS est mort sous les coups portés à la fois par le fédéralisme, traditionnellement inspirateur de sains réflexes en matière de maréchaussée intercantonale, et de la protection des données, qui ne pouvait accepter l'idée d'un fichier suisse des «personnes avec antécédents».

Le KIS est donc mort. Mais pas enterré. D'une

part, le recours à l'informatique va s'amplifier: le Moniteur suisse de police, mis depuis septembre dernier sur ordinateur, rend déjà des services prometteurs aux six cantons alémaniques et aux postes-frontière (dont Perly et Vallorbe) branchés pour une phase d'essai, qui sera sans doute suivie d'une généralisation. Et d'autre part, le KIS latin, mis en place par les cantons romands (sauf le Jura) et le Tessin, poursuit sa petite carrière d'organe constitué sur la base plutôt fragile d'un «concordat administratif oral» (cf. DP 611/29.10.1981). Ici ou là, ça râtre un peu au Grand Conseil lors de la discussion du budget y relatif. Mais dans l'ensemble le KIS latin jouit d'un bon «taux d'acceptance», — et surtout d'une dose élevée d'ignorance, voire d'indifférence indulgente de la part des députés.

Le KIS fédéral est mort? A la bonne heure! Et vive le KIS international, fédéraliste, confidentiel, concordataire et tout, et tout. Et merci à Genève de fournir la machine; et aux directeurs cantonaux concernés de préciser enfin la base juridique sur laquelle ils fondent la collecte et la communication des données recueillies.

Et puisqu'on en est aux questions polies: où en est la protection des données dans les cantons romands? Vaud a une loi sur les fichiers de polices (cf. DP 654/7.10.1982), Genève une loi sur les fichiers informatisés, et Neuchâtel une loi concernant toutes les données enregistrées (sur ordinateur ou non, comme dans le projet fédéral, cf. DP 678/31.3.1983). Et ailleurs? Le Valais a fait un timide effort l'an dernier pour les fichiers de police, le Jura a un projet plus général calqué sur la loi-modèle établie pour les cantons. A notre connaissance, il n'y a encore rien à Fribourg ni au Tessin. Ce qui ne les empêche pas d'être branchés sur le KIS latin.

Allons donc, vous ne voudriez pas, en ces temps de terrorisme multiforme et de criminalité galopante, que la police se prive de moyens d'investigation et d'intervention modernes, tout juste pour calmer les doutes de juristes trop scrupuleux?

## Pauvre démocratie

*La démocratie serait-elle malade? L'Institut Gottlieb Duttweiler se propose en tout cas de la soigner, en trois jours de symposium à Rüschtikon (ZH), avec l'aide de tous les médecins en vogue, de John Kenneth Galbraith au futurologue Sam Cole, en passant par la conseillère nationale Monika Weber et le professeur Kneschaurek, qui amorce depuis quelque temps sa rentrée. Le tout pour 1080 francs, repas de midi et cafés compris.*

*Y aurait-il des «abus de la démocratie»? Le Redressement national n'en doute pas, qui organise pour le 1<sup>er</sup> mai (sic) un «séminaire de printemps» sur les droits démocratiques et le fonctionnement de la démocratie, avec un quatuor de parlementaires fédéraux, encadrés par des «réalistes» de l'immobilier (J.-J. Ding) et de la promotion commerciale (P.N. Julien, directeur de la Fédération économique du Valais).*

*Beaucoup moins long et moins cher que le grand «machin» de l'IGD, le séminaire du RN demeurera comme lui sans effet. Tant mieux pour la démocratie.*

## Kaiseraugst SA: onze rapports

Onzième (déjà) Rapport d'exercice d'Energie nucléaire Kaiseraugst SA. Tout juste neuf pages imprimées, dont six consacrées aux événements, dans l'ensemble heureux, de l'année sous revue. Le résultat des votations fédérales de septembre dernier, et surtout l'autorisation générale donnée tout récemment par le Conseil national, ont manifestement redonné du courage aux promoteurs, qui voient de nouveau l'avenir en bleu-piscine à barres: «Si la procédure d'autorisation de construire nucléaire se déroule sans retard et si la construction

se réalise sans problème, la centrale nucléaire de Kaiseraugst pourrait être mise en exploitation au milieu des années quatre-vingt-dix et contribuer ainsi à couvrir les besoins croissants en électricité de la Suisse.»

D'ici là, le chauffage à distance aura bien fait les progrès qu'attendent les constructeurs de centrales et les fabricants de tuyaux (après la protection des eaux, le chauffage urbain!). Plus question de négocier. Pas question non plus de réutiliser le site de Beznau après la mise hors service des centrales inaugurées en 1969/71. K. se fera à K., foi de Motor-Columbus.

Pour l'heure cependant, Energie nucléaire Kaiseraugst SA se contente de gérer: son stock de combustible, inscrit pour 111 millions au bilan et toujours stationné à l'étranger dans l'attente d'un transfert à Würenlingen; ses fonds étrangers, qui ne comprennent plus d'emprunts obligataires depuis l'an dernier, partiellement remplacés par une dette bancaire moins onéreuse; ses procès, dont l'affaire des chemins vicinaux refusés par la commune de Kaiseraugst devrait connaître une issue prochaine devant le Tribunal administratif argovien; ses dossiers techniques enfin, avec l'incertitude persistante à propos du mode de refroidissement (par tours ou direct).

Les dirigeants de la SA ne travaillent donc pas à pleine charge, comme s'ils avaient encore leurs doutes intimes sur la «faisabilité» (politique) de leur chère centrale: le capital social reste à moitié libéré seulement (100 millions sur 200), l'actualisation du projet ne se fait plus, «les dépenses de la société sont toujours réduites au minimum», et on n'ouvrira pas de compte de profits et pertes avant la mise en exploitation. D'ici là, on se contentera de tenir un compte de construction, qui ascende déjà à 980 millions de francs (soit 71 millions de plus qu'à fin 1983), dont 373 millions pour les seuls frais de financement et les intérêts, payables sur les avances des partenaires (qui ont lâché 320 millions), les

avances et emprunts divers (320 millions) et les prêts bancaires (339 millions).

Comme l'écrivent les responsables de «l'office de contrôle»: «L'état de la fortune sociale répond aux règles établies par la loi et les statuts.» Ouf, on avait eu peur.

### DOMAINE PUBLIC

## Armand Veillon

Les hauts de la commune de Bex, une fois passée, très vite, la zone tempérée des vignobles et des châtaigniers, constituent un pays encore sauvage, portant plus qu'ailleurs les marques du plissement alpin, avec des fonds de vallée assez encaissés pour que le soleil ne les éclaire pas, directement, en hiver. Des Plans sur Bex, jusque par-delà le Pacheu, à Derborence, Ramuz a localisé ses romans des mythes de la montagne. «Si le soleil ne revenait pas...».

A la communauté vaudoise, les hauts de Bex ont donné des hommes d'exception par rapport à notre moyenne cantonale: des mineurs, ceux des mines de sel, forant, depuis 1684, le Fondement, le Coulat, le Bouillet, et des guides de montagne. Armand Veillon était de ce pays, de cette race, enraciné.

Il y puisait sa générosité intellectuelle. Celle de sa vocation d'instituteur, d'enseignant, d'historien de la pédagogie vaudoise, celle de son engagement socialiste. Si le véritable humanisme est l'alliage de la recherche intellectuelle et du cœur, il n'y a pas d'autre mot pour parler de Veillon.

Lors d'une des dernières réunions du groupe vaudois de «Domaine Public», il nous disait qu'il apprenait le latin, qui lui était indispensable pour déchiffrer et comprendre les manuscrits des conventions entre les gens de Gryon et ceux de Bex, réglant l'exploitation, au Moyen Age, des pâturages d'Anzeindaz.

Un humaniste vaudois, un ami.

DP

## Weber-Perret

Mort de Myriam Weber-Perret.

Voici tout de même quarante-sept ans, très exactement, que je le rencontrais pour la première fois — sur le préau de l'École normale, place de l'Ours à Lausanne, où nous nous présentions l'un et l'autre à l'examen d'entrée — cent candidat, dix «élus» — lui réussissant très brillamment et moi médiocrement.

Par la suite et, si j'ose dire, dès son plus jeune âge, il s'était distingué par un enthousiasme extraordinaire, mais aussi par un esprit d'entreprise et par un esprit d'ouverture à autrui (allant jusqu'à l'oubli de soi) hors du commun.

Je le revois rue Benjamin-Constant, vers 1945, allant donner une conférence sur la littérature romande, et me parlant d'un jeune romancier qu'il venait de découvrir: Jacques Mercanton.

Je revois dans ces mêmes années ces *Cahiers de Poésie* qu'il avait lancés, avec le tout premier poème publié de Philippe Jaccottet!

Je revois ce numéro de *Vie-Art-Cité*, qu'il dirigeait (après avoir publié une petite revue — mais de grande tenue! — *Pages*, avec un ami commun, le docteur Bovey, de Mézières), intitulé *Treize Poètes romands*: Roud, Matthey, Crisinel, Gaberel, Simond, Beausire, Buchet, Cuttat, Haldas — j'en oublie — et leurs amis peintres et critiques. Je feuillette ce *Ecrivains romands 1900-1950*, irremplaçable et irremplacé. Je feuillette l'un ou l'autre de ces trente cahiers de l'*Alliance culturelle romande* qu'il avait fondée. On s'y trouvait dans une société très mêlée, que lui seul était capable de réunir, grâce à une faculté d'accueil incomparable. Je feuillette enfin ses trois livres, qu'il était parvenu à écrire malgré le constant sacrifice qu'il faisait (et cela jusqu'à ses derniers jours) de son œuvre à celle d'autrui: *Explorations*, *Un regard ironique*, *Le Spectateur suisse et son Spectacle*: une sorte de journal très libre, de méditation qui va s'approfondissant, sur... disons: la destinée humaine et sa condition.

Bien sûr, ont dit que nul n'est irremplaçable. Je crains que cela ne soit pas toujours vrai. J. C.

DP 753, 767 ET 768

## Gorz dans son texte

DP 753, 767 et 768: nous publions de larges extraits de la conférence prononcée par André Gorz devant le dernier congrès du Parti socialiste suisse. La première partie (753) tenait en de très larges reflets du constat économique et social de Gorz, prononcé en français; les deuxième et troisième parties (767 et 768) n'étaient qu'une traduction des conclusions de Gorz, s'exprimant alors en allemand. L'auteur a bien voulu relire notre travail; et, pour que tout soit clair, il nous prie de publier sa version (française) à lui de certains passages; nous le faisons bien volontiers.

Tout d'abord, un petit résumé du constat de Gorz, complétant DP 753, qui remettra les enjeux en mémoire: *Nous voyons une classe de travailleurs stables, privilégiés et syndiqués monopoliser les emplois qualifiés et bien payés et, en accord avec le patronat, rejeter dans les marges de la société tous ceux pour lesquels il n'y a*

*plus d'emplois permanents et à plein temps. Cette dégénérescence du mouvement ouvrier en force corporatiste est le danger que nous avons à combattre en priorité. La scission, la dualisation de la société et de l'économie doivent être empêchés. Au modèle de la droite, les socialistes devront opposer leur modèle propre qui, certes, devra comporter, lui aussi, un système d'allocation mettant tout citoyen à l'abri du besoin et de la misère. Mais avec cette différence fondamentale: l'allocation de base ne doit jamais consolider l'exclusion sociale. Au contraire: le droit au revenu social doit aller de pair avec le droit au travail économiquement et socialement utile. Vous savez que cela implique deux choses:*

1. *Si tout le monde doit pouvoir travailler, il faut que tout le monde puisse travailler de moins en moins;*
  2. *La perte de pouvoir d'achat qui résulterait d'une réduction du nombre d'heures travaillées doit être compensée par une allocation sociale.*
- Je passe sur les détails techniques, sur lesquels je me suis déjà expliqué pour venir au point essentiel: si tout le*

*monde doit pouvoir travailler, la durée du travail, en raison des accroissements de productivité prévisibles, se situera vers la fin du siècle, entre 20 et 30 heures par semaine, soit entre 120 et 150 jours par an. Le travail salarié, à finalité économique, ne pourra pas, alors, rester le contenu principal de la vie. Notre conception de la solidarité, de la sécurité sociale, du rapport entre l'individu et l'Etat pourra alors reposer sur des bases fort différentes.*

Venons-en maintenant à quelques points qui permettront certainement de mieux comprendre la pensée du sociologue et philosophe français.

DP 767, nous traduisons (dernière colonne, premières lignes): «(...) la réduction du travail engendre un accroissement de la productivité, elle ne conduit donc pas à une augmentation du coût du travail, ni à une diminution du niveau de vie.» Gorz précise: «(...) *La réduction de la durée du travail va de pair avec un accroissement de la productivité; elle ne conduit pas à une augmentation du coût salarial unitaire* (...)».

Toujours DP 767, les dernières lignes de cette deuxième partie. Nous traduisons: «(...) En fait, une plus grande autonomie dans l'organisation de la vie et de l'environnement social grâce à l'effort des individus et des groupes n'est possible que pour les domaines qui ne touchent pas les conditions de vie fondamentales. L'activité autonome des hommes ne peut être libre et libératrice que si elle relève de la liberté et non de la nécessité, que si les conditions nécessaires à la vie sont collectivement assurées. Gorz précise: «(...) *Le développement de l'auto-production et des auto-services n'apportent une plus grande autonomie que s'il ne s'agit pas d'activités auxquelles nous sommes obligés pour nous assurer le nécessaire. L'activité d'auto-production ne peut être libre et libératrice, appartenir à la sphère de la liberté, non de la nécessité, que si tout le nécessaire est assuré à chacun et à chacune par l'organisation de la société.*»

DP 768, ensuite. Première colonne, nous écrivions: «(...) Cette mutation peut commencer dans les services publics: prévision des économies de temps à l'informatisation et intégration de la réduction correspondante pour du recyclage et des programmes d'emplois nouveaux dans les conventions collectives.» Gorz précise: «(...) *Une politique du temps commencera logiquement par prévoir les économies d'heures de travail que l'informatisation va permettre dans les administrations et services publics, et à inclure dans les conventions collectives des réductions correspondantes de la durée du travail, mais aussi des programmes de formation et d'embauche.*»

DP 768 encore, nous écrivions: «(...) Une politique qui veille à ce que la micro-électronique ne conduise pas à de nouvelles concentrations de pouvoirs, mais bien à ce qui

fait son originalité: le passage à un mode de production décentralisée, à une production locale beaucoup plus économe en énergie et en travail. Gorz précise: «(...) Veiller à ce que la micro-électronique ne soit pas utilisée en vue de nouvelles concentrations de pouvoirs, mais en vue de ce qu'elle est seule à rendre possible: des décisions de production décentralisée, un développement considérable des productions locales, économes en énergie et en travail.»

Dernières précisions pour DP 768. Il fallait lire: le système social est «de plus en plus difficile à maintenir» (et non pas «de plus en plus intolérable»); «ce ne sont plus des nécessités et obstacles matériels, mais seulement les rapports politiques de domination qui nous séparent du but» (et non pas les «contraintes politiques»).

On n'est jamais assez précis.

PRESSE

## Tout est dans le titre

Presse dite d'information et presse dite d'opinion: cherchez la différence! Elle n'est souvent pas là où on l'attend... Petit exercice pratique. Le 26 mars dernier paraît dans tous les quotidiens d'une certaine «tenue» une petite dépêche de l'Agence télégraphique suisse (ATS) donnant l'essentiel d'une réponse du Conseil fédéral sur l'état de la place financière suisse. Sujet «sensible», comme on dit aujourd'hui, puisque les jérémiades des banquiers trouvent appui sur un prétendu affaiblissement de ladite place pour conclure à une révision (à la baisse, bien entendu!) du système fiscal les concernant.

Le même texte de l'ATS donc, presque partout, soigneusement dosé à première vue, sans aucun commentaire; mais que les rédactions trouvent moyen de présenter sous des éclairages pour le moins divergents.

Ci-dessous, d'abord, la version «Journal de Genève». Résolument optimiste. Titre à l'appui: «Bonnes perspectives»...

Et puis la version «Nouvelliste», plus alarmiste: «Berne s'inquiète tout de même».

Le quotidien libéral genevois s'offre le luxe de la sérénité, moyennant une coupure dans la dépêche

d'agence, le dernier paragraphe qui détaille les rapports à venir sur la question. Le «Nouvelliste» en revanche trouve argument précisément dans ce dernier paragraphe, qu'il prend soin de reproduire, pour orienter la lecture du texte — un truc rédactionnel constant dans le quotidien valaisan qui parvient ainsi à commenter par des titres musclés les articles les plus anodins.

Transmission d'une information ou mise en évi-

dence d'une opinion? Une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Prenez au surplus en compte que les lecteurs se bornent souvent à parcourir les titres et que, s'ils vont plus loin, ils s'arrêtent dans la majeure partie des cas (sauf pour les sujets auxquels ils sont particulièrement sensibles) au premier paragraphe (dans le «Journal de Genève» et dans le «Nouvelliste», le même résumé annonçant le rapport du Département des finances).

RÉPONSE DE BERNE

## Bonnes perspectives d'avenir pour la place financière suisse

Berne, 25 (ATS). — Au vu de la stabilité des institutions helvétiques, de la relative solidité de notre monnaie et du bon fonctionnement des autorités de surveillance, les perspectives d'avenir de la place financière suisse ne peuvent être envisagées avec pessimisme. Telle est la réponse donnée lundi par le Conseil fédéral à une interpellation. La question reste toutefois d'actualité puisqu'elle est à l'étude au Département fédéral des finances et qu'un rapport sera publié à ce propos.

Le conseiller national radical lucernois Kaspar Villiger s'inquiétait de la capacité concurrentielle de la place financière suisse, suite au rachat par une

grande banque de notre pays d'une société londonienne de courtage. Une opération justifiée par les conditions générales imposées dans notre pays qui empêcheraient d'effectuer certaines opérations.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral constate que le volume des affaires réalisées par les banques suisses continue d'augmenter, quand bien même il y a eu un certain ralentissement des opérations conclues en Suisse. Envisager des allègements fiscaux, ainsi que les milieux bancaires le demandent? Il ne faut pas oublier, précise le Conseil fédéral, que les finances helvétiques ne sont nullement assainies. Une perte de recettes n'est donc pas envisageable.

PLACE FINANCIÈRE SUISSE

## Berne s'inquiète tout de même

BERNE (ATS). — Au vu de la stabilité des institutions helvétiques, de la relative solidité de notre monnaie et du bon fonctionnement des autorités de surveillance, les perspectives d'avenir de la place financière suisse ne peuvent être envisagées avec pessimisme. Telle est la réponse donnée hier par le Conseil fédéral à une interpellation. La question reste toutefois d'actualité puisqu'elle est à l'étude au Département fédéral des finances et qu'un rapport sera publié à ce propos.

Le conseiller national Kaspar Villiger (rad. LU) s'inquiétait de la capacité concurrentielle de la place financière suisse, suite au rachat par une grande banque de notre pays d'une société londonienne de courtage. Une opération justifiée par les conditions générales imposées dans notre pays qui empêcheraient d'effectuer certaines opérations.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral constate que le volume des affaires réalisées par les banques

suisses continue d'augmenter, quand bien même il y a eu un certain ralentissement des opérations conclues en Suisse. Envisager des allègements fiscaux, ainsi que les milieux bancaires le demandent? Il ne faut pas oublier, précise le Conseil fédéral, que les finances helvétiques ne sont nullement assainies. Une perte de recettes n'est donc pas envisageable.

Toutefois, conscient de la rapidité des changements et des dangers qui pourraient survenir pour la capacité concurrentielle de la place financière de la Suisse, le Département fédéral des finances a chargé un groupe de travail d'étudier ces divers problèmes. Le Conseil fédéral annonce d'ores et déjà un rapport traitant des mesures susceptibles d'améliorer cette capacité concurrentielle ainsi que d'éventuelles propositions pour réaliser ces objectifs.

## La presse qui dérange

Certains l'appellent marginale. En fait, cette presse cherche à diffuser des idées, n'émargeant pas au conformisme ambiant et... pas nécessairement de gauche. C'est ainsi que le mensuel «Eidgenoss» (Confédéré) se situe très à droite; il refuse, en particulier, d'admettre certaines condamnations des activités nazies, et propage un discours violemment xénophobe. On en parle parce qu'il affirmait être imprimé en Suisse, alors qu'il paraissait sur des presses allemandes. Cela peut lui valoir une condamnation, car ses affirmations n'ont pas de caractère pénal en Suisse, mais sont poursuivies en République fédérale.

A gauche, bonnes nouvelles de la «Wochenzeitung». Les comptes de 1984 sont équilibrés et laissent même un excédent de recettes de 2000 francs qui réduisent à 173 000 francs les pertes accumulées. L'association de soutien de l'hebdomadaire contribue activement à assainir les finances de ce journal souvent très bien documenté sur des faits qu'on cherche à garder discrets.

Le bi-mensuel «Tell» est un produit des événements de 1968. Avec l'imprimerie «Ropress» et le service de composition «Focus-Satzservice», survivance dans les arts graphiques d'un élan qui appartient presque partout au passé (déjà).

Tiré jusqu'à fin mars sur des presses ne lui appartenant pas, «Tell» est maintenant imprimé par «Ropress», bénéficiant des nouveaux investissements destinés à renforcer le groupe.

---

## MODE

### Le rejet de Freud

Dans la surproduction de livres et d'imprimés, dans la multiplication des émissions, des médias, dans tout ce brouillard d'encre et ce brouillage d'ondes, émergent avec quelque insistance répétitive des sujets à la mode.

Aujourd'hui, entre autres, le rejet de Freud et du freudisme.

La mode, ici, ne fait que rafraîchir d'anciens préjugés. Ainsi, l'intelligentsia française a longtemps refusé de prendre connaissance des recherches de Freud. Pas de traductions importantes avant la fin des années vingt, avant que Marie Bonaparte et Yankélévitch ne donnent en français une version des principaux essais. Refus significatifs des écrivains qui prétendent pousser jusqu'au bout la lucidité de prendre en compte la psychanalyse: refus de Valéry, refus de Gide. Rejet de Freud par les écrivains catholiques ou communistes, etc.

Ou plus concrètement, absence d'une édition complète et critique, en français, des œuvres de Freud. Bettelheim, à juste titre, a dénoncé, pour le reste, les erreurs de traductions dont est victime la pensée de Freud.

La mode actuelle est donc le dernier avatar d'une longue ignorance et d'une incompréhension volontaire. Mais pourquoi, aujourd'hui, cette recrudescence?

On peut donner, d'abord, des explications classiques. Avec le recul, tout créateur, si géniale et radicale que soit son invention, apparaît mieux comme un homme tributaire de son temps. Des révisions, des dépassements, de nouvelles lectures demeurent légitimes.

Toute invention peut aussi se figer en institution, créer une «nomenklatura» qui en vit intellectuellement ou matériellement et dont les excès suscitent une réaction, finalement saine. La psychanalyse, dans la mesure où elle laisse croire que le traitant en sait plus long que le sujet lui-même, peut encourager des attitudes de faux-savoir ou de fatuité scientifique. Ou encore, la vieille querelle du corporel et du mental n'est pas réglée par la médecine. Et la «trahison» du neurologue Freud suscite toujours des réglements de comptes.

Mais il vaut la peine de s'arrêter à trois causes originales de rejet.

Tout d'abord, une vulgarisation de la pensée freu-

dienne à contresens. De plus en plus, se crée un vocabulaire de mots à interpréter: l'inévitable parapluie (même s'il pleut!), la fatale cravate, l'échelle du désir, le coquillage marin, etc., quelque chose de très proche des plaisanteries à double entente où les mots perdent leur innocence. Ces clés de dictionnaire sont contraires à la pensée freudienne, qui a précisément affirmé son originalité en rejetant toute «clé des songes» et en affirmant la capacité du désir de faire signifier dans sa «syntaxe» propre tout ce qui passe à sa portée, de faire «flèche de tout bois», selon la formule de Breton.

Deuxième méconnaissance: celle qu'affichent certaines féministes. Freud serait coupable d'avoir privilégié l'organe de la virilité, et d'avoir écrit à sa fiancée dans les mêmes termes qu'un jeune bourgeois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, raisonnablement amoureux et respectueux. Le rejet du freudisme serait donc l'affirmation d'une revanche et une victoire de l'idéologie féminine triomphante.

Absurde contresens. Oui, bien sûr, Freud a été un homme de l'époque victorienne. Mais son audace n'en fut que plus grande. Comment ne pas être frappé par l'assurance tranquille avec laquelle Freud admet et légitime la sexualité féminine que contestait toute l'idéologie dominante de son temps? Si on osait, dans ce débat, utiliser le terme de «père», j'aimerais écrire qu'il fut un des pères de l'émancipation véritable de la femme. Pour le surcroît, sa pensée ne se résume pas à l'envie du pénis et à la peur de la castration. Encore la vulgarisation vulgaire!

Mais plus profondément, il faut observer que le rejet de Freud coïncide avec la montée de la religiosité. Les nouvelles révolutions scientifiques, la nouvelle perception de la nature créent des angoisses inédites que Mendel a pertinemment analysées. Elles donnent, partout dans le monde, à l'illusion (au sens de Freud), un nouvel «avenir». Dans ce climat de religiosité, Freud dérange. La mode du rejet de Freud n'est donc pas gratuite et plus qu'une mode.

Raisons pour défendre sa pensée vivante. A. G.